

Pour les interventions fréquentes de courte durée



Un système souple et efficace

Qui en bénéficie ? Justificatifs à fournir Médecins généralistes, pédiatres, infirmiers, kinésithérapeutes, aides soignants, sages femmes, podologues, professionnels trans-ports assis professionnalisés (TAP), or maneriel frigorfile, de climaties de manter changes, de climaties de not et houterie, de matériel électronique, électronienager, de surveillance, d'électricité, de goz et de miroteri professionnés de couverture, de z'inguerie, de chargerie, de sésinéctica décrisorité ou de chargerie, de fésinéctica de couverture, de z'inguerie, de fésinéctica décrisoriton et fésinéctics ation. Copie de l'attestation d'ass véhicule à usage professio

Comment acquitter votre stationnement?

Votre carte Monéo Ville de Toulouse vous sera remise lors de votre inscription. Celle-ci vous permettra d'être identifié comme professionnel par les horodateurs et de bénéficier du tarif spécifique. Votre droit à acquitter pour bénéficier des tarifs préférentiels est de 30€ par véhicule et par an.

Comment obtenir le statut de professionnel de l'urgence?

- Retirer votre formulaire de demande en contactant l'Office de la tranquilité au 3101 ou en consultant www.toulouse.fr Aemplir le formulaire de demande ... Retire l'experience de demande à l'adresse indiquée sur le formulaire ou par mail à abonnement-stationnementémaire-toulouse.fr Après examen de votre demande, vous serez contacté par téléphone et, s'outre demande et validée, un rendez-vous vous sers fixé pour retirer votre carte Monés Vita de Toulouse et votre vignette (en vous musissant des pièces justificatives orignales).

Les moyens de paiement

Modalités du stationnement

- Du lundi au samedi 9h 20h dans le centre-ville 9h 19h hors centre-ville

Durée limitée à 4h consécutives sur la même place

Les tarifs professionnels







Exemples concrets

- Vous avez une intervention de moins de 30 minutes au domicile d'un résident :
- ce dispositif vous permet d'être reconnu à l'horodateur comm un professionnel et de vous fournir un ticket gratuit pour une période de 30 minutes.
- Insérer la carte ville dans l'horodateur
 Appuyer 1 fois sur le bouton pour obtenir le ticket gratuit

Vous avez une intervention d'une durée supérieure à 30 minutes: ce dispositif vous permet d'obtenir un titre de stationnement au tarif de 0,70¢ par heure + ½ heure gratuite.

- au larin de 0,70c par neue + 72 neue gracule.

 Insérer la carte ville dans l'horodateur

 Appuyer sur le boutor jusqu'à obtention de la durée souhaitée

 Régler via votre porte-monnaie électronique présent sur la

 carte ville ou directement en monnaie pour obtenir le ticket

- Vous avez plusieurs interventions sur la journée en différents lieux : ce dispositif vous permet également d'aller au plus court et de prendre 1 seul ticket pour l'ensemble de vos interventions de la journée sur le périmètre réglementé.
 - Vous avez 4 interventions dans différents quartiers réglementés du centre-ville et vous estimez à 6 he l'ensemble de la durée de vos interventions. Vous pouvez avec un seul ticket à 4£20 (6 x 0,706) pris lors de votre première intervention, stationner votre véhicule sans repas à l'horodateur.
 - à l'horodateur.

 La Ville de Toulouse offre une 1/2h gratuite supplémentaire portant à 6h30 la durée autorisée de stationnement.

STATIONNEMENT DES PROFESSIONNELS







D'autres informations :







Zone bleue





INFORMATION SUR LE STATIONNEMENT

www.toulouse.fr

rubrique "Services/transports et mobilité"



toulouse métropole







Guide du stationnement des professionnels

La Mairie s'est engagée depuis 2005 dans une refonte du mode de stationnement aur le centre ville et les faubourgs toulousains. 25 quartiers ainsi que pulseiens aves commerçants sont réglementés afin d'apporter un maximum de confort aux résidents en favorisant le stationnement la proximité de leur domicile. Ces mesures participent au développement des activités économiques et favorisent l'accueil des visiteurs par l'augmentation de la rotation des véhicules.

Toutefois, l'accès à ces quartiers centraux ne doit pas constituer un obstacle pour les professionnels dans le cadre de leurs interventions aux domiciles des résidents ou sur l'espace public

Depuis 2008, la Mairie a mis en place une formule de Depuis 2000, la maine a mis el piace une formine destiniera au stationnement des professionnels de l'urgence et de la maintenance à domicile qui s'est ajoutée aux procédures classiques de demande d'autorisation d'occupation de l'esp public pour les interventions de moyenne ou longue durée.

Aujourd'hui, ce dispositif s'étend aux services d'hospitalisation à domicile reconnus par l'Agence Régionale de Santé et intervenant sur le territoire de la Ville de Toulouse.

Ce nouveau guide vous propose une information complète sur le stationnement des professionnels.

Délégué aux Dépla



Pour les interventions ponctuelles de moyenne ou longue durée (déménagement / travaux / chantier)

Toute autorisation de stationnement à Toulouse avec ou sans neutralisation de place, comme toute neutralisation de voie de circulation dépend du pouvoir de police du Maire dans les conditions fixées aux articles L.2213-1 à 6 du Code général des collectuirés territoristes.

Ces demandes doivent se faire par écrit à:

Mairie de Toulouse **Direction Mobilités Gestion Réseaux** Service réglementation circulation 2 impasse Brémond « Campus trafic » 31200 Toulouse Fax: 0562274771

reglementation.circulation@mairie-toulouse.fr

Les droits perçus par l'administration municipale, dûment mentionnés au recueil des tarifs de la ville de Toulouse, sont de $5 \in$ par jour et par place d'occupation en zone de stationnement payant.

Les informations indispensables à mentionner sur la demande écrite :

- Le nom et prénom du demandeur
 L'adresse actuelle du demandeur
 L'adresse précise d'intervention
 La date d'intervention, l'heure et la durée
 Le téléphone, fax et courriel du demander

- · Pour obtenir une autorisation
 - de stationnement sans neutralisation

Délai minimum de traitement : 3 jours ouvrés

· Pour obtenir une autorisation de stationnement avec neutralisation

Délai minimum de traitement : 5 jours ou Pour obtenir une autorisation avec emprise

sur la voie publique* (exemple rue barrée) Délai minimum de traitement : 10 jours ouvrés

(Dégât des eaux, bris de vitrine, effraction, mise en sécuri d'un espace): chaque situation sera étudiée au cas par ca afin de réduire le délai de traitement.

Pour toute emprise hors chaussée, la demande est à adresser à : Service Droits de voirie 1, rue Delpech - 31000 Toulouse Fax 05 61 22 23 21 : ı /oirie@mairie-toulouse.fr

Conditions de mise en place

La mise en place de la signalisation réglementaire pour la neutralisation du stationnement et d'emprise sur voirie est à la charge du demandeur.

Vous pouvez trouver les professionnels spécialisés en location de panneaux de signalisation sur l'annuaire professionnel aux rubriques suivantes : - signalisation intrêieure et extérieure - signalisation routière, urbaine, de chantier.



Accès aux zones piétonnes contrôlées.

- Utilisez l'interphone pour avoir accès à ces zones en indiquant
- en indiquant : le nom de votre entreprise ou nom du demandeur la raison de l'intervention les références de l'autorisation si tel est le cas l'adresse de l'intervention

- Utilisation des aires de livraisor



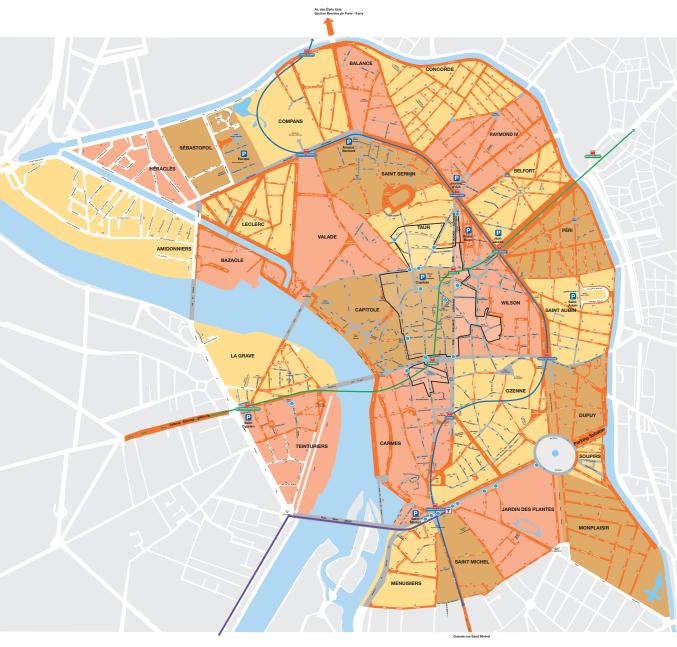
L'utilisation d'une aire de livraison est désormais limitée à 20



Plus d'informations contre et www toulouse.fr



PÉRIMÈTRE DU STATIONNEMENT RÈGLEMENTÉ



Balance Ozenne	Bazacle Péri	Belfort Raymond IV	Capitole Saint-Aubin	Carmes Saint-Sernin	Compans Sébastopol	Concorde	Dupuy Teinturiers	La Grave Valade	Leclerc Wilson
Jzenne	ren	Raymona iv	Sullii-Aubili	Suilli-Seriiii	Sepusiopoi	idui	leillioners	valuae	AAIIPOII
es auai	tiers hors cer	itre-ville régleme	entés de 9h (à 19h					
Aenuisiers	Saint-Michel	Jardin des Plantes	Soupirs	Monplaisir					
Les axes	commerçan	ts hors centre-vil	le reglemen	tes de 9h a 1	19h				
	nne Billières	Grande Rue Saint		Avenue des Éti					

